

# LA NOTION DE « VALEUR » EN HISTOIRE

(SUITE ET FIN <sup>1</sup>)

## III

Nous nous étonnons que l'on n'ait pas encore vu où se trouvent les cadres généraux dans lesquels on peut enchâsser les faits successifs de toute sorte, et partant aussi ceux de l'histoire. Pourtant ces cadres ont de tout temps existé, dès la première apparition de la science historique dans les tablettes de l'humanité, comme, d'autre part, les notions générales et les lois furent saisies (d'abord par la pratique) aussitôt que l'esprit tendit à prendre possession des faits de répétition.

Ces cadres généraux de la succession, ce sont les *séries* dans lesquelles s'enchaînent les faits individuels du développement.

Avant d'entrer dans l'étude de la série, à l'effet de relever ses points de différence et ceux de ressemblance avec la loi, observons que la notion de la série n'appartient pas, comme l'élément de la valeur, au seul développement humain, et qu'elle se retrouve dans tout le domaine de la succession. Ainsi, dans le développement de l'écorce terrestre, on trouve d'abord la série-mère, due aux transformations provoquées par le refroidissement de cette écorce ; puis les séries composantes des terrains éruptifs, ainsi que celles des terrains sédimentaires, subdivisées en périodes et caractérisées par des faunes et des flores successives différentes. Si on passe au développement organique, on trouve des séries de plantes et d'animaux qui transforment insensiblement les espèces en des

1. Voir le tome XI, page 129.

espèces nouvelles. L'époque préhistorique de l'humanité présente aussi des séries de développement de l'intelligence humaine, documentées par les ustensiles, les instruments et les autres restes que les tombes et les cavernes nous ont conservés.

Si toutes ces séries sont bien fragmentaires et incomplètes, elles n'en existent pas moins ; les sciences du développement de la matière tendent toujours davantage à remplir les lacunes que ces séries présentent, pour en refaire la chaîne. Dans l'histoire humaine, les premières séries, celles des anciennes civilisations, sont aussi bien incomplètes, et des milliers d'années ne sont remplis que par quelques faits et quelques rares noms. Les séries deviennent d'autant plus riches que les temps se rapprochent de celui dans lequel nous vivons.

Mais tout en constatant ces faits indubitables, nous nous convainquons que l'élément de la série de développement occupe tout le domaine de la succession. Du point de vue logique, cette circonstance rend la série très apte à constituer l'élément distinctif de la succession ; car si, comme M. Rickert l'exige, la réalité ne peut être perçue que de deux façons, au moyen des notions générales — par les sciences de la répétition — et au moyen des faits individuels, — par les sciences historiques, — il faut trouver deux éléments, et *seulement deux*, qui distinguent ces deux moyens de prendre connaissance de cette réalité. Et si pour les sciences de la répétition on trouve un élément universel qui les caractérise, celui de la loi, pour les sciences de la succession il en faut un aussi qui soit applicable *à toutes*, condition que ne saurait remplir la notion morale de la valeur, qui ne peut convenir qu'au développement humain, pendant que nous avons vu que la série se retrouve dans tout le courant de l'évolution.

Examinons maintenant, d'une part les différences, de l'autre les caractères communs entre la série et la loi, afin de nous rendre compte si la première est apte, de tous les points de vue, à devenir la caractéristique des sciences de la succession.

La première différence que nous notons entre la loi et la série concerne leur rapport au temps.

La loi est le résultat de la condensation de tous les phénomènes de même nature en un seul phénomène-type. Elle exprime l'essence de tous, en faisant ressortir leur élément commun et négli-

geant les différences qui n'ont aucune importance. La loi est donc le phénomène généralisé. Elle exprime la faculté de ce phénomène de se répéter indéfiniment, et donc de se soustraire à l'action modificatrice du temps, quoique ce dernier soit nécessaire à sa manifestation ; mais l'accomplissement du phénomène n'en dépend pas. Il se produit *toujours* de la même façon.

La série possède un tout autre caractère. Toute série de développement enchaîne une succession de faits qui part d'un noyau, monte ou descend, pour aboutir à un résultat qui donne le nom à la série. C'est ainsi que la série des *terrains primitifs* se compose de la succession des terrains diluvien, dévonien, carbonifère et permien, chacun de ces terrains constituant à son tour des séries de dépôts successifs. La série de *la transformation des reptiles en oiseaux* est marquée par les espèces suivantes (maintenant disparues), dans l'organisme desquelles ce changement s'accroît toujours d'une façon plus caractérisée : les *Dinosauriens*, reptiles qui pouvaient se dresser pour marcher sur les pattes postérieures ; les *Ornithocolles*, petits reptiles qui marchaient en sautillant ; les *Comprognates*, reptiles qui avaient déjà la tête d'un oiseau ; l'*Hadrosaurus*, qui possède un véritable bec ; le *Ptérodactyle*, chez lequel s'accroissent les premières membranes des ailes ; enfin l'*Archéopteryx*, chez lequel, quoique quelques caractères du reptile persistent, on voit déjà apparaître les plumes. Dans l'*Hespérornis* on voit prédominer les caractères des oiseaux, quoique ceux du reptile ne soient pas tout à fait effacés.

La série de l'époque préhistorique de l'*âge de pierre*, passe par les formations successives de l'époque *chelléenne*, *moustérienne*, *solutréenne* et *magdaléenne*.

Le développement des libertés anglaises, qui ont leur origine dans la conquête normande, se déroule à travers un grand nombre de faits et de péripéties jusqu'à la constitution de 1688, qui fixe d'une façon définitive le *triomphe du constitutionalisme*.

L'affermissement du pouvoir royal en France commence avec Louis VI, et, entrant en relation avec les faits les plus divers, se renforce continuellement jusqu'à ce qu'il arrive, avec Louis XIV, à l'apogée de son développement et que triomphe complètement *le pouvoir absolu*. La Renaissance artistique prend naissance en Italie avec Nicolas Pisano, et, pénétrant les esprits toujours plus profondément, fait définitivement triompher *le retour de la sculp-*

*ture et de la peinture aux belles formes de l'antiquité, pendant qu'en Flandre un mouvement analogue ramène l'imitation aux formes de la nature.*

La série historique est toujours unique et particulière *par rapport au temps* dans le courant duquel elle s'accomplit et auquel elle est enchaînée d'une façon indissoluble. Comme espace, elle peut être universelle (par exemple dans la transformation primitive de la nébuleuse dont est sorti notre système planétaire), ou plus ou moins générale (transformations géologiques, époques préhistoriques), ou plus ou moins individuelle (dans le courant de l'histoire humaine).

La série de développement, élément composant de l'histoire, ayant besoin du temps pour se réaliser, ce même élément est nécessaire aussi à l'entier qu'elle sert à constituer, l'histoire (*lato sensu*). *Pas de développement, pas d'évolution, pas d'histoire sans l'élément du temps.* Aussi ne pouvons-nous admettre la définition que M. Rickert donne de l'histoire *lato sensu*, que « sous le terme d'histoire, nous comprenons toute formation individuelle et non seulement ce que l'on désigne communément sous ce terme<sup>1</sup> ». Cette définition est trop large assurément, car elle comprend les créations artistiques et les éléments géographiques qui sont aussi des formations individuelles, mais qui n'ont par elles-mêmes rien d'historique. D'ailleurs, M. Rickert revient sur sa compréhension trop vaste de l'histoire et dit dans un autre endroit que « l'entière réalité empirique dans laquelle nous vivons doit être considérée comme un procédé historique *qui change continuellement*<sup>2</sup> ». Il confirme cette façon de voir aussi dans d'autres passages, tels que : « La matière pondérable, lorsqu'on considère la masse d'atomes des condensations de l'éther, comparée à l'éther lui-même, n'est qu'un *procédé historique qui éventuellement possède un commencement et une fin, comme toute chose particulière dont il pourrait exister une histoire.* Un point de vue se pose, notamment la question de l'origine des espèces dans la biologie. Il n'était que très naturel que l'on réfléchît *au caractère historique de la matière vivante ; et, en effet, il est aujourd'hui très commun de considérer le monde vivant comme un procédé historique qui a dû avoir un commencement et probablement aura*

1. *Grenzen*, p. 286.

2. *Ibidem*, p. 276.

*aussi une fin.* L'exposition des recherches de cette nature doit posséder la forme d'une *recherche historique*, c'est-à-dire qu'elle *raconte ce qui est arrivé dans les temps antérieurs*. Une science qui ne s'occupe pas de ce qui est attaché à un espace ou à un temps quelconque, mais rien que de ce qui a une valeur pour tout espace et pour tout temps, malgré sa haute importance, ne peut épuiser notre besoin de savoir ; car enfin nous désirons connaître aussi ce qui se passe en réalité ici ou là, maintenant ou alors, et ce qui s'est passé précédemment dans le monde : comment étaient les choses et comment elles sont devenues ce qu'elles sont ? Une réponse à de pareilles questions ne peut être donnée que par une science complètement différente de l'autre <sup>1</sup>. »

M. Rickert reconnaît donc aussi que l'élément du temps est indispensable pour la construction historique, et il reste donc acquis que *l'historique ou le développement ne saurait s'accomplir que dans le temps*. Mais ce qu'il importe surtout de remarquer, et ce qu'aucun des auteurs dont nous nous occupons ne relève, c'est que *l'individualisation des phénomènes dont se compose le développement est le produit de l'action modificatrice du temps* ; car quelque étendus et généraux qu'on les suppose quant à l'espace, ils ne se produisent qu'une seule fois dans le courant du temps et ne se reproduiront plus jamais. L'individuel en histoire, qui est reconnu par tous les penseurs comme l'élément indispensable de la succession, ne saurait donc exister sans l'intervention du temps, et *l'histoire ne saurait comprendre dans son enchaînement que les phénomènes individuels qui doivent cette qualité à l'intervention du temps*.

M. Rickert pourtant se trompe dans le dernier des passages que nous venons de rapporter, lorsqu'il soutient que ni le temps, ni l'espace ne sont nécessaires à la perception des lois générales. Il revient sur cette idée encore plus clairement, lorsqu'il dit que « les notions générales, les lois, doivent être formées de telle sorte qu'elles puissent s'appliquer à toute formation de l'univers : *elles doivent donc être indépendantes de l'élément de l'espace, et il en est exactement de même de celui du temps*. Le contenu d'une notion qui doit servir à concevoir la totalité de l'univers, ne doit

1. *Grenzen*, p. 275, 281, 277, 250. Ces citations confirment encore la circonstance relevée par nous, que M. Rickert étend la notion d'histoire aussi au développement antérieur à celui de l'esprit.

rien contenir qui puisse s'attacher au temps<sup>1</sup>. » Pour le temps, l'observation de M. Rickert est exacte, pour l'espace, non ; comment pourrait-on, en effet, s'imaginer la loi de la succession des saisons ou celle de la variation de longueur des jours et des nuits *sur la terre*, si on la détachait de l'espace sur laquelle elle s'accomplit ? Les lois de cristallisation des minéraux exigent la matière de ces minéraux pour pouvoir se manifester, donc un espace. Même pour les lois des phénomènes intellectuels, le cerveau qui les abrite constitue l'espace où elles se produisent. Quant au temps il joue un rôle moins compréhensif. « C'est un cours d'eau qui roule ses ondes dans le sein de l'espace et transporte tous ses phénomènes (car tous, même ceux de répétition, en ont besoin pour se produire), mais qui n'en dissout qu'une partie, ceux qui constituent l'histoire. Pour les phénomènes de répétition et pour les lois qui les régissent, le temps ne joue aucun rôle dans leur production ; d'autant plus essentiel est ce rôle du temps dans les phénomènes de la succession. Nature, dans le sens le plus étendu du terme, et histoire, donnent naissance à leurs phénomènes toujours sur un espace ; mais pour l'histoire, le temps joue un rôle transformateur et par conséquent essentiel ; pour la répétition le temps ne donne que la possibilité de la perception<sup>2</sup>. »

La série diffère donc de la loi par le rapport dans lequel elle se trouve avec l'élément du temps. Pendant que la loi en est indépendante, la série n'existe que dans le cours de son écoulement.

Une seconde différence qu'il convient de relever entre la loi et la série, c'est que la première brise le moule des faits dont elle a été extraite, ne laissant subsister que leur caractère commun ; que tous les faits, passés, présents et même futurs, qui entrent dans sa composition disparaissent dans son creuset qui les fond et les confond tous dans un amalgame unique.

La série au contraire ne détruit pas les faits qui ont servi à la former. Elle les laisse subsister dans leur entier. L'idée qui domine la série et réunit tous les faits individuels dans une unité supérieure, c'est le lien qui les enchaîne.

Cette différence de constitution de la loi et de la série amène une conséquence très importante quant à la façon dont l'esprit prend

1. *Grenzen*, p. 64.

2. *Les sciences naturelles et l'histoire*, par A.-D. Nénopol, dans la *Revue philosophique*, 1900, octobre.

possession des lois et des séries. Pour posséder une loi, il suffit d'en connaître la formule abstraite, et la connaissance des faits sur lesquels elle se base ne peut servir, tout au plus, qu'à répéter l'expérience qui a servi à la formuler. Il en est tout autrement de la série. Cette dernière étant constituée par l'enchaînement de faits différents, et ces derniers persistant dans toute leur plénitude, l'appropriation de la seule idée abstraite qui donne le nom à la série, *sans celle des faits individuels qui la constituent*, n'est qu'une pseudo-science qui n'enrichit pas l'esprit <sup>1</sup>.

La raison pour laquelle la loi détruit les faits dont elle est extraite, pendant que la série les laisse subsister, nous est donnée par M. Rickert qui montre que le général en histoire est différent du général dans les sciences des lois. Car pendant que dans la loi les faits singuliers sont des *exemplaires* sur lesquels est abstraite la *notion générale*, — dans l'histoire, le phénomène général (nous disons la *série*) est le *tout* dont les faits composants sont les *parties* <sup>2</sup>. Mais le tout ne saurait exister si les parties, dont il se compose, disparaissent.

Voilà pourquoi aussi, comme l'observe encore l'éminent logicien, dont le livre est plein des plus intéressantes observations, la notion plus générale dans les sciences des lois contient moins d'éléments que les notions singulières dont elle a été extraite, ce qui ne fait que formuler le principe de l'abstraction que, plus la sphère d'une notion s'étend, plus son contenu diminue. Mais ce que l'on n'a pas observé, il en est tout autrement dans les sciences de l'individuel, attendu qu'ici *plus la notion devient générale, plus son contenu augmente*. C'est ainsi que dans la géographie, le bassin d'une mer ou celui d'un fleuve est plus riche en contenu que le bassin d'un de ses affluents <sup>3</sup>. L'observation de M. Rickert s'applique exactement aux séries de développement, plus générales que les faits dont elles se composent et en même temps plus riches en éléments que ces derniers. La série des guerres russo-turques contient plus de notions que l'une d'entre elles, par exemple celle de 1768-1774, terminée par la paix de Kaïnargi; la série de la Révolution française,

1. Cette profonde observation a été faite d'abord par M. Doormain : *Ueber Gesetz und Gesetzmässigkeit, Bericht des Gymnasiums zu Brieg*, 1887, p. 28; puis par Rickert : *Geschichtswissenschaft und Naturwissenschaft*, p. 47.

2. *Grenzen*, p. 393-394.

3. *Ibidem*, p. 407-408.

plus que celle de l'Assemblée législative; la série de la guerre de 1870, plus que celle des négociations relatives au trône d'Espagne qui la firent éclater.

Nous ajouterons encore la remarque que le seul renversement du rapport entre la sphère et le contenu des notions dans les sciences du général et dans celles de l'individuel, prouve que les mêmes principes logiques ne sauraient leur être appliqués et qu'il est donc indispensable de créer la logique des sciences de l'individuel et en premier lieu celle de la succession.

#### IV

Nous allons examiner maintenant quelques autres caractères de la série qui, malgré qu'ils continuent à la distinguer de la loi, mettent en même temps en lumière sa fonction logique, identique à celle de la loi, et qui la rendent capable de servir de facteur organisateur pour les sciences historiques.

Et d'abord, commençons par observer que la série contient un élément général plus compréhensif que les faits individuels qui la composent, élément général que M. Rickert lui-même (qui met tant de poids sur le caractère individuel des faits historiques) admet, lorsqu'il distingue le général dans l'histoire, du général dans les sciences naturelles. Cet élément est nécessairement d'une tout autre nature que celui qui sert à constituer la loi; car, malgré son étendue plus grande, il n'en reste pas moins un élément individuel *quant au temps*, c'est-à-dire qu'il ne se produit qu'une fois dans son courant, sans jamais plus se répéter. C'est donc un élément en même temps *général*, car il s'étend sur plusieurs notions particulières, qu'il saisit par un seul jet de l'esprit, et *individuel*, car la notion générale désignée par la série ne se rencontre qu'une seule fois dans le cours du temps.

On soutient, et avec juste raison, que le développement et l'histoire ne s'occuperaient que des faits individuels, et M. Rickert ne manque pas de mettre cette circonstance en pleine lumière, à tous les points de vue. Il omet seulement le trait le plus distinctif de cette individualisation des faits successifs, c'est *qu'elle n'a lieu que par suite de l'intervention du temps*, quoiqu'il soit forcé de

l'admettre implicitement, dans plusieurs passages que nous avons rapportés.

Mais il ne faut pas trop appuyer sur ce caractère individuel des faits dont s'occupe la connaissance historique ; car cela pourrait faire croire que l'histoire ou le développement n'admet dans son domaine que les faits qui ne sont reliés par aucun lien supérieur.

Mais dans ce cas, la connaissance scientifique de ce côté de la réalité serait impossible. Et pourtant, la géologie, la théorie de la descendance, lorsqu'elle poursuit la filiation historique des espèces (comme nous l'avons vu dans l'exemple de la transformation des reptiles en oiseaux) et l'histoire *sont* des sciences. Il s'agit seulement de se rendre compte de l'élément qui leur donne ce caractère. Cet élément, c'est la série, *générale quant à sa forme, individuelle quant au temps*.

Le fait que la série ne se répète pas dans le temps est indifférent pour l'organisation scientifique des disciplines historiques. Ce qui est décisif, c'est que cet élément général sert à réunir en faisceau plusieurs faits singuliers ; donc à alléger le poids de la connaissance, et à faciliter pour l'esprit la domination et la prise de possession intellectuelle des phénomènes. C'est absolument le même procédé, que celui que met en œuvre la notion de loi, pour les phénomènes de la répétition. Car, pour que la connaissance acquière un caractère scientifique, il *faut qu'elle soit coulée dans les moules généraux des notions abstraites*, et ceci s'opère tout aussi bien par le moyen de la série que par celui de la loi.

La série ne se rapporte, il est vrai, qu'à une seule suite de phénomènes. C'est ainsi que la série qui donne naissance à la constitution anglaise ne se compose que des faits qui y ont rapport ; mais la loi se trouve absolument dans le même cas. Elle ne comprend aussi qu'une seule classe de phénomènes, rendue par les phénomènes-types, généralisés ; par exemple, la loi que certains minéraux cristallisent dans la forme cubique, ne régit que la cristallisation de ces minéraux déterminés ; celle que l'angle du rayon de réflexion est égal à l'angle du rayon d'incidence, ne régit que le mode d'action de la lumière. Si donc la série reproduit le développement d'une succession partielle, la loi reproduit aussi le *mode de manifestation d'une répétition partielle*. Et si les lois partielles se fondent dans d'autres plus générales, jusqu'aux dernières limites de l'abstraction possible, les séries plus petites

s'incorporent aussi dans d'autres plus compréhensives qui jouent, par rapport aux séries composantes, le rôle que les lois plus étendues jouent par rapport aux lois plus restreintes. C'est ainsi, d'une part, que nous avons la loi de l'ascension des ballons, dominée par celle de la chute des corps, et cette dernière par celle de la gravitation, comme, de l'autre, nous avons la série des guerres italiennes, comme composante de la série de l'affermissement du pouvoir royal, qui est elle-même une composante subordonnée de la série historique de la civilisation moderne.

Série et lois se valent sous le rapport de la force généralisatrice, et c'est le seul élément sur lequel la science élève son système de vérités.

Une seconde analogie qui rapproche la série de la loi, du point de vue logique, malgré la profonde différence qui les sépare dans leur essence, est donnée par le moyen qu'emploient ces deux éléments généraux de la pensée scientifique pour se constituer.

La loi met en œuvre la *généralisation* comme moyen qui réunit en faisceau les faits individuels identiques afin de les embrasser d'un seul trait. La série enchaîne les faits individuels différents sur le fil de la *causalité*. C'est le strict enchaînement causal qui donne à l'exposition du développement et de l'histoire le caractère scientifique. Tant que les faits successifs sont placés seulement à la suite les uns des autres, comme bien des historiens l'ont fait et le font encore de nos jours, sans s'inquiéter du lien causal qui les relie dans les séries de la succession, on peut avoir des matériaux, mais point une science de l'histoire. Il en est de même des faits de répétition. Tant que ces derniers sont recueillis un à un, sans que les principes qui les réunissent en lois soient connus, on n'a que des matériaux pour les sciences de lois, et non ces sciences mêmes.

Cette différence que nous plaçons entre la loi qui se baserait sur la généralisation et la série qui aurait pour fondement la causalité, peut paraître choquante au premier abord ; car elle contredit directement certaines idées courantes, mais que nous considérons comme absolument dénuées de tout fondement : notamment que le monde de la nature seul serait soumis à la loi de la causalité, pendant que celui de l'esprit s'y soustrairait complètement ; que la nature obéirait à la nécessité, pendant que l'esprit serait libre,

et autres conceptions du même genre que nous ne nous attarderons pas à réfuter.

Par cette différence, nous ne voulons pas contester aux sciences des faits de répétition, la recherche des causes ; mais nous nous élevons contre la prétention injustifiée qui attribue comme but principal aux sciences, ainsi nommées exactes, la découverte des causes des phénomènes. Or, nous contestons formellement ce point et disons, avec Auguste Comte, Claude Bernard, Lippmann et d'autres maîtres des sciences exactes, que ces sciences ne s'occupent habituellement que du *comment* des phénomènes sans s'occuper de leur *pourquoi* ; que les sciences *naturelles* ne tendent qu'à connaître les lois des faits de la nature et non leur essence.

L'explication causale est un luxe que l'on peut bien se permettre pour certaines questions : tel est, pour les lois de Kepler et pour celle de la chute des corps, le principe universel de la gravitation ; pour les phénomènes de la chaleur, celui de la dilatation, mais on ne peut en faire la condition indispensable de toute connaissance scientifique de répétition.

Si on admettait, comme le veulent quelques auteurs, que l'existence des lois comportât l'explication causale des phénomènes, on se contenterait de bien peu de chose. Par exemple, si on se demandait pourquoi l'angle de réflexion d'un rayon lumineux est égal à l'angle d'incidence, la réponse serait : *parce que* c'est toujours ainsi que cela arrive ; *pourquoi* le pyrite de fer cristallise-t-il dans la forme cubique ? la réponse causale serait que c'est *parce que* tous les pyrites de fer cristallisent dans cette forme. Mais cette explication n'est qu'apparente ; car c'est une tautologie qui reproduit par l'interrogation l'idée déjà contenue dans la loi. Cette loi n'étant que le phénomène généralisé, l'explication du phénomène par la loi qui le régit, ne serait que l'explication du phénomène par le phénomène, ce qui serait absurde.

L'histoire, *lato sensu*, au contraire, n'existe pas comme science, si on ne peut relier les faits successifs entre eux par un enchaînement causal. C'est ainsi qu'énumérer simplement le serment du roi Louis XVI sur la constitution votée par l'assemblée nationale, sa fuite à Varennes, la découverte de l'armoire aux lettres, l'invasion de la France par les Prussiens et les Autrichiens, la déclaration de déchéance du roi, sa mise en jugement et sa décapitation, ne signifie pas faire de l'histoire scientifique, et cette dernière ne prend

naissance que dans la mesure où ces faits seront reliés entre eux d'une façon causale plus serrée et plus convaincante.

La recherche de la cause dans les faits de répétition peut bien avoir lieu, et dans le cas où cette recherche est couronnée de succès, elle sert à constituer la science respective d'une façon plus puissante; mais cette recherche de la cause n'est pas indispensable; pendant que *l'histoire scientifique, sans l'établissement des causes qui relient les faits successifs, n'existe pas.*

La circonstance que quelquefois la cause de certains faits successifs ne saurait être établie, n'enlève pas à l'exposition du développement son caractère scientifique, pas plus que l'impossibilité de découvrir les lois de certains faits de répétition, n'enlève aux disciplines qui s'en occupent le caractère de sciences. Pour que la science existe, il suffit qu'elle poursuive la recherche de la vérité, par des lois ou des séries, dans la sphère où elle peut être trouvée. Par exemple la météorologie est une science, quoique la plupart de ses phénomènes n'aient pas encore été formulés en lois. Il n'y a pas de science parfaite, comme il n'y a pas de science complète. L'océan du vrai est infini; on a beau avancer sur ses ondes, l'horizon recule toujours <sup>1</sup>.

Cet élément de la cause devait contribuer à donner à l'histoire un caractère scientifique; car la recherche de la cause en histoire ou dans le développement n'est pas de courte haleine, comme dans l'étude des faits de répétition où, même lorsqu'elle est connue, elle touche bientôt au mystère de la cause finale; pendant que dans le développement de l'univers entier, il existe une chaîne de causes et d'effets qui se poursuit, dès la première apparition des formes de l'existence, jusqu'aux produits suprêmes de la civilisation de nos jours. Tout enchaînement causal successif remonte par sa partie générale, tout au moins à l'origine de l'homme, sinon à celle de la vie et à celle du monde, donc à l'infini, et ce n'est que pour le hasard et pour les personnalités individuelles que la causalité successive s'arrête aussi aux causes finales. Donc, pour ses éléments généraux, la cause finale étant reléguée à l'infini, elle peut être négligée <sup>2</sup>.

1. Nous ne pouvons entrer dans des détails relatifs à la manière différente dont la causalité agit dans les faits de succession et dans ceux de répétition, lorsqu'elle peut être établie. Cette question a été traitée par nous dans un travail spécial *La Causalité dans la succession*, publié dans cette *Revue* en 1904.

2. Consulter sur cette question, notre travail précité.

On a toujours repoussé, pour ainsi dire, comme quelque chose qui s'entendrait de soi, l'idée que l'histoire pourrait être érigée en système de vérités supra, sub, ou coordonnées. Mais, si on admet la série comme élément organisateur de la science historique, nous ne voyons nulle difficulté pour retrouver aussi dans l'enchaînement successif le *système de vérités* classifiables qui constitue la science. En effet les séries plus petites sont comprises dans d'autres plus larges, et ces dernières constituent aussi des chaînons dans les séries encore de plus grande envergure qui les dominent. Mais les différents peuples ou les différentes activités psychiques des peuples peuvent donner naissance à des séries parallèles ou coordonnées, de sorte que les trois conditions de l'existence d'un système : la subordination, la supra-ordination et la coordination des vérités se retrouvent dans le développement et dans l'histoire. Une série universelle, celle de l'évolution entière, domine tout le développement, comme dans les sciences des faits de répétition, un grand principe, celui de la conservation de l'énergie, les réunit toutes dans un faisceau commun.

On ne pourra pas contester qu'il existe des séries de faits successifs dans le développement de la matière, dans celui de la vie et dans celui de l'esprit ; que ces séries constituent des idées d'autant plus générales qu'elles s'étendent sur un temps plus considérable ; que les séries plus petites qui se rapportent à un développement plus restreint, servent à constituer les séries plus grandes qui se rapportent à des périodes plus étendues ; que plusieurs séries se développent parallèlement à d'autres, au sein des mêmes périodes ; enfin qu'une série universelle relie et comprend toutes ces séries partielles dans son sein immense. Mais *qu'est-ce que cet échafaudage de vérités superposées les unes aux autres, sinon un système scientifique*, et en quoi diffèrent ce système et celui constitué par l'ensemble des sciences de lois qui contiennent aussi des vérités arrangées d'une façon hiérarchique ?

Tout ce qu'on pourrait objecter c'est que l'élément primordial, le genre de vérités générales contenu dans la série, n'est pas un élément scientifique, attendu qu'il ne reproduit pas ce qui se passe toujours, mais bien ce qui n'arrive qu'une seule fois, pour ne plus jamais se reproduire. Voilà à quoi se réduit l'entière discussion du caractère scientifique de l'histoire, si on envisage les choses à leur véritable point de vue, comme nous avons essayé de le faire dans

cette étude, en considérant la série comme l'élément général organisateur du système scientifique de l'histoire.

Mais si la réalité offre à l'investigation ces deux genres de vérités, et si, sous tous les autres rapports, les conditions de la science se trouvent remplies, de quel droit veut-on exclure du champ de la science l'exposition du système des vérités sur les faits qui changent toujours? Car, en définitive, ces faits *existent* et ne peuvent être exclus du domaine de la réalité, comme on prétend les exclure de celui du miroir qui reflète cette réalité : la science. Le seul motif que l'on pourrait invoquer, c'est que, ces faits n'étant pas constitués par des répétitions, ils ne peuvent être formulés en lois, et que leur prévision, leur prédiction est impossible. Mais c'est une pétition de principe ; car il faudrait commencer par prouver que la réalité n'est composée que de répétitions, et que par conséquent le reflet de cette réalité dans notre esprit, reflet qui constitue la science, ne saurait être basé que sur l'idée de loi. Or, une pareille preuve est impossible à administrer, à moins qu'on ne veuille rejeter du domaine de la connaissance, le développement de l'univers, de la terre, des organismes, ainsi que l'histoire humaine, développement qui présente, depuis ses origines jusqu'à nos jours, le *caractère constant de donner naissance continuellement à des formations nouvelles qui ne se répètent jamais dans le cours de la durée*.

Et si l'on objecte que le système des séries ne cadre pas du tout avec la notion de système scientifique, telle qu'elle a été déterminée par la logique des sciences, nous répondrons que cette logique est incomplète, comme nous l'avons vu ci-dessus pour le rapport entre la sphère et le contenu; qu'elle n'est basée que sur une partie de la connaissance de la réalité, celle qui concerne les faits de répétition ; que la logique de la succession attend encore son Aristote ou son Bacon ; que de même que la logique actuelle ne reconnaît que la loi comme base de la science, elle n'admet pas un système de vérités élevé sur d'autres fondements et autrement constitué que celui qui a pour élément organisateur la notion de loi ; qu'il faut que la philosophie et la logique d'une époque se conforment aux exigences de l'esprit, et que jamais ce dernier ne peut se soumettre à la routine philosophique. Si les nouvelles vérités, les nouveaux systèmes et les nouvelles sciences que le développement de l'esprit fait sortir du fonds de l'inconnu, n'entrent pas

dans les cadres trop étroits de la logique traditionnelle, nous pensons qu'il faut élargir cette dernière et non renvoyer les nouveaux hôtes, par la raison qu'on ne saurait où les loger. Les éléments, donc, sur lesquels se base le caractère scientifique des disciplines qui traitent de la succession, ce sont la *notion générale de la série et le système que ces séries constituent*.

Les résultats de notre étude servent à établir deux grandes vérités :

- 1°. Que l'histoire est bien une science ;
- 2°. Que la notion de la valeur est tout à fait étrangère à cette science, et qu'il n'est nullement besoin de s'appuyer sur elle, pour la constituer.

Jassy.

A.-D. XÉNOPOL.